

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion le 23 novembre 2009, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

09-11-840 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion du 23 novembre 2009 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 9 novembre 2009
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.2 Fondation de la Maison Trestler / Concert de Noël
 - 4.3 Centre Notre-Dame de Fatima / Aide financière
 - 4.4 Office d'habitation de Vaudreuil-Dorion / Désignation d'un membre du Conseil
 - 4.5 Cautionnement / Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes
 - 4.6 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Représentants de la Ville
5. **GREFFE**
 - 5.2 Résolution d'appui concernant la signature de l'entente relative au traitement des constats d'infraction sur les routes numérotées sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges
 - 5.4 Résolution d'appui pour l'entente relative aux constats d'infraction sur les routes numérotées
6. **TRÉSORERIE**
 - 6.1 Transferts budgétaires
 - 6.3 Émission d'obligations / Résolution de concordance
 - 6.4 Émission d'obligations / Résolution de courte échéance
 - 6.5 Émission d'obligations / Résolution de prolongation
 - 6.7 Émission d'obligations / Résolution d'adjudication
 - 6.8 États des revenus et dépenses / 2^e semestre 2009
7. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 7.1 Implantation de services d'intervention post-traumatique / Soutien aux pompiers

- 7.2 Service de l'informatique et de la géomatique / Embauche temporaire de M^{me} Julie Hévey à titre d'agent de bureau 2
- 7.3 Service de l'entretien du territoire et des eaux - Division des travaux publics / Confirmation de M. Maxime Wood au poste de technicien en génie civil 1
- 7.4 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 14 octobre 2009
- 7.5 Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics / Rappel au travail de journaliers temporaires
- 7.6 Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des eaux / Prolongation d'embauche de M. Roger-Yves Ménard à titre d'opérateur-mécanicien entretien et assainissement

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

- 9.1 Renouvellement du contrat de service de PG Govern pour l'année 2010

10. ARTS ET CULTURE

- 10.1 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Entretien / Aide financière

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Club de plongeon Vaudreuil-Dorion / Compétition / Utilisation de la piscine intérieure
- 11.2 Softball Québec / M^{me} Karelle Côté / Aide financière
- 11.3 Club badminton Badclub de Vaudreuil-Dorion / M^{me} Camille Lefebvre / Aide financière

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-09-56 / Aménagement et entretien d'un anneau de glace extérieur – Parc Valois
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-09-57 / Construction d'un bâtiment type entrepôt aux ateliers municipaux / Rejet de la soumission

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.2 Ordres de changement n^{os} 3 et 4 / Bâtiment de services du parc Valois / Règlement n° 1542
- 15.3 Acquisition / Servitude / Fossé sur la rue Reid / Partie des lots 1 830 480 et 1 830 493

16. URBANISME

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1270-26 / Changement d'affectation / Lot 3 085 884 / Avenue Saint-Charles / Habitation moyenne et forte densité
- 18.2 Adoption projet / Règlement n° 1270-26 / Changement d'affectation / Lot 3 085 884 / Avenue Saint-Charles / Habitation moyenne et forte densité
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1275-126 / Création zone résidentielle et grille des usages et normes / Zone H3-135
- 18.4 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-126 / Création zone résidentielle et grille des usages et normes / Zone H3-135
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1275-127 / Création zone résidentielle et grille des usages et normes / Zone H1-679 / Révision hauteur minimale des habitations unifamiliales isolées

- 18.6 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-127 / Création zone résidentielle et grille des usages et normes / Zone H1-679 / Révision hauteur minimale des habitations unifamiliales isolées
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1275-125 / Modification grille des usages et normes / Zone H1-440 / Réduction largeur minimale portes cochères mitoyennes
- 18.8 Adoption / Règlement n° 1577 / Honoraires professionnels / Acquisition de terrains / Construction caserne d'incendie, centre multidisciplinaire sportif et stationnement municipal
- 18.9 Adoption second projet / Règlement n° 1275-121 / Zone H3-605 / Augmentation de 4 à 6 le nombre maximal de logements pour les habitations multifamiliales
- 18.10 Adoption / Règlement n° 1275-123 / Revêtement extérieur obligatoire / Zones du secteur résidentiel Grands compositeurs

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisation de la directrice générale
- 19.4 Construction terrain sportif synthétique – Campus de la Cité-des-Jeunes / Participation financière de la Ville

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE .

« ADOPTÉE »

09-11-841 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
 ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

09-11-842 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-11-843 FONDATION DE LA MAISON TRESTLER / CONCERT DE NOËL

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au concert de Noël organisé par la Fondation de la Maison Trestler;

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
 ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de cinq (5) billets au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun pour le concert de Noël de la Fondation de la Maison Trestler qui aura lieu le 3 décembre 2009;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-11-844 CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Centre Notre-Dame de Fatima dans le cadre de leur campagne annuelle de financement en date du 14 octobre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille dollars (1 000 \$) soit versé au Centre Notre-Dame de Fatima à titre d'aide financière, pour l'année 2010, afin de maintenir les services spécialisés aux enfants sourds et malentendants, aux adultes sourds avec un handicap intellectuel ainsi qu'aux personnes sourdes multihandicapées;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

(Budget 2010).

« ADOPTÉE »

09-11-845 OFFICE D'HABITATION DE VAUDREUIL-DORION / DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT la résolution 08-11-988 prévoyant la désignation de membres du conseil de l'Office d'habitation de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Gabriel Parent remplace, à partir de ce jour, M. Denis Vincent à titre de membre du conseil de l'Office d'habitation de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

09-11-846 CAUTIONNEMENT / CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES

CONSIDÉRANT la demande de cautionnement d'une marge de crédit présentée à la Ville par le Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (CMCJ) en date du 16 novembre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de cautionner une marge de crédit demandée par le CMCJ pour un montant n'excédant pas quarante-neuf mille dollars (49 000 \$);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

09-11-847 MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES / REPRÉSENTANTS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la résolution 05-11-1173;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la désignation de M. Rénald Gabriele à titre de représentant de la Ville au conseil du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges soit confirmée;

QUE M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, soit désigné comme substitut à ce titre.

« ADOPTÉE »

09-11-848

RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU TRAITEMENT DES CONSTATS D'INFRACTION SUR LES ROUTES NUMÉROTÉES SUR LE TERRITOIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QU'une entente-cadre relative au traitement des constats d'infraction devant les cours municipales a été signée le 11 avril 2003 entre le ministre de la Sécurité publique, le ministre de la Justice, la Fédération Québécoise des Municipalités et l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Justice et Procureur général s'est engagé par cette entente-cadre à confier aux municipalités qui le demandent, la gestion, par leur cour municipale, de certains constats d'infraction délivrés au nom du Procureur général du Québec sur le territoire où la cour municipale a compétence;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a autorisé, par résolution, le 28 mai 2008, le directeur général et le préfet à signer l'entente et que la MRC l'a fait parvenir au coordonnateur des services aux cours municipales, M^e Marc Lahaie, le 18 septembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a tenté à plusieurs reprises de savoir où en était l'état d'avancement des travaux pour la mise en place de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges est prête à offrir ce nouveau service aux citoyens, à traiter ces constats d'infraction, et qu'elle a effectué les démarches nécessaires afin d'avoir le personnel compétent pour effectuer le travail;

CONSIDÉRANT QUE le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale peut contribuer à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des 23 municipalités desservies respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la *Loi sur les cours municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'interroge fortement sur les nombreux retards de la part du gouvernement provincial pour la mise en place de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire mettre en œuvre l'entente signée depuis plus d'une année déjà, et ce, avant la fin de l'année 2009, afin d'offrir un service de police de proximité à sa population;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déployé tous les efforts nécessaires pour accélérer ce service et qu'elle considère faire face à une attente non justifiée de la part du gouvernement pour la mise en œuvre de l'entente et la mise en place du service;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la ville de Vaudreuil-Dorion appuie les démarches de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de la demande pour obtenir une rencontre avec les représentants du ministre de la Justice, du ministre de la Sécurité publique et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans les plus brefs délais, afin de faire débloquer le dossier et de permettre la mise en place du service pour l'ensemble de la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à M. le député de Vaudreuil, Yvon Marcoux, à M^{me} la députée de Soulanges, Lucie Charlebois, ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-11-849 RÉSOLUTION D'APPUI POUR L'ENTENTE RELATIVE AUX CONSTATS D'INFRACTION SUR LES ROUTES NUMÉROTÉES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 09-08-26-13 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges établissant les étapes pour la signature de l'entente relative aux constats d'infraction sur les routes numérotées et demandant une rencontre avec les représentants des différents ministères impliqués;

CONSIDÉRANT QUE toutes les démarches de la MRC de Vaudreuil- Soulanges restent vaines;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges réitère que la cour municipale régionale est prête à accueillir les constats d'infraction sur les routes numérotées et désire débiter les travaux avant la fin de l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE la cour municipale régionale est prête à procéder au traitement des constats d'infraction sur les routes numérotées, soit en utilisant une double saisie des informations ou en projet pilote avec le transfert des données électroniques;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la ville de Vaudreuil-Dorion appuie les démarches de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour demander au ministère de la Justice d'obtenir le traitement des constats d'infraction sur les routes numérotées, soit en utilisant une double saisie des informations ou en projet pilote avec le transfert des données électroniques avant le 31 décembre 2009;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à M. le député de Vaudreuil, Yvon Marcoux, à M^{me} la députée de Soulanges, Lucie Charlebois, à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-11-850 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant quatre-vingt-quatre mille soixante dollars (84 060 \$), tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, en date du 11 novembre 2009.

« ADOPTÉE »

09-11-851 ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la ville de Vaudreuil-Dorion (la « Ville ») souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de cinq millions trois cent vingt et un mille dollars (5 321 000 \$) :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT	POUR UN MONTANT DE \$
1085 (1085-1)	453 600 \$
1110	180 530 \$
1112	212 390 \$
1115	179 320 \$
1134	79 360 \$
1312	2 900 \$
1459	700 700 \$
1515	569 600 \$
1516	503 200 \$
1517	1 066 300 \$
1525	1 350 800 \$
1571	22 300 \$
Total :	5 321 000 \$

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de cinq millions trois cent vingt et un mille dollars (5 321 000 \$);

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 8 décembre 2009;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement le 8 juin et le 8 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le maire et la trésorière;

QUE la Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

« ADOPTÉE »

09-11-852

ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de cinq millions trois cent vingt et un mille dollars (5 321 000 \$), effectué en vertu des Règlements n^{os} 1085 (1085-1), 1110, 1112, 1115, 1134, 1312, 1459, 1515, 1516, 1517, 1525 et 1571, la ville de Vaudreuil-Dorion émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 8 décembre 2009) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt n^{os} 1085 (1085-1), 1110, 1112, 1115, 1134, 1459, 1515, 1516, 1517 et 1525, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

09-11-853

ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉOLUTION DE PROLONGATION

ATTENDU que la ville de Vaudreuil-Dorion (« la Ville ») désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7) qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU que la Ville aura, le 7 décembre 2009, un montant d'un million cent quarante mille dollars (1 140 000 \$) à renouveler sur un emprunt original de trois millions cinq cent cinq mille dollars (3 505 000 \$) pour des périodes de cinq (5), neuf (9) et dix (10) ans, en vertu des Règlements n^{os} 1085 (1085-1), 1110, 1112, 1115, 1134 et 1312;

ATTENDU que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU qu'un montant de trente et un mille neuf cents dollars (31 900 \$) a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de un million cent huit mille cent dollars (1 108 100 \$);

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 8 décembre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville emprunte un million cent huit mille cent dollars (1 108 100 \$) par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations pour un terme additionnel de un (1) jour au terme original des règlements mentionnés plus haut.

« ADOPTÉE »

09-11-854

ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉOLUTION D'ADJUDICATION

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt n^{os} 1085 (1085-1), 1110, 1112, 1115, 1134, 1312, 1459, 1515, 1516, 1517, 1525 et 1571, la ville de Vaudreuil-Dorion (« la Ville ») souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations datée du 8 décembre 2009 au montant de cinq millions trois cent vingt et un mille dollars (5 321 000 \$);

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes, lesquelles sont plus amplement détaillées en annexe à la présente résolution;

ATTENDU que l'offre ci-dessous présentée par Marchés Mondiaux CIBC inc. s'est avérée la plus avantageuse :

Montant	Taux	Échéance
252 000 \$	1,00 %	2010
261 000 \$	1,55 %	2011
270 000 \$	2,30 %	2012
279 000 \$	2,70 %	2013
4 259 000 \$	3,10 %	2014

Prix : 98,58300 \$

Coût réel : 3,33717 %

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'émission d'obligations au montant de cinq millions trois cent vingt et un mille dollars (5 321 000 \$) de la Ville soit adjugée à Marchés Mondiaux CIBC inc.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE M. Guy Pilon, maire, et M^{me} Mona Dumouchel, trésorière, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente résolution, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents et que le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et qu'à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

« ADOPTÉE »

09-11-855 ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES / 2^E SEMESTRE 2009

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, dépose au Conseil un état comparatif des revenus et dépenses de la Ville réalisés jusqu'au 31 octobre 2009 et ceux de 2008 réalisés au cours de la même période. Elle remet, de plus, un état comparatif des revenus et dépenses prévus pour l'exercice 2009 et ceux qui ont été prévus par le budget 2009.

09-11-856 IMPLANTATION DE SERVICES D'INTERVENTION POST-TRAUMATIQUE / SOUTIEN AUX POMPIERS

CONSIDÉRANT le mandat confié au Service des ressources humaines relativement à l'implantation de services d'intervention post-traumatique en soutien aux pompiers au sein de notre organisation;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposé par la firme Shepell-fgi le 30 avril 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines en date du 22 juin 2009;

CONSIDÉRANT le projet de protocole d'entente présenté par la firme Shepell-fgi, lequel est conforme à l'offre de service et à la recommandation du Service des ressources humaines;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE le Conseil accepte de confier le mandat à Shepell-fgi afin d'offrir des services d'intervention post-traumatique en soutien aux pompiers et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, selon les termes et conditions énoncés au projet de protocole d'entente et que la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, soit autorisée à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, tous les documents requis permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

09-11-857 SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA GÉOMATIQUE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M^{ME} JULIE HÉVEY À TITRE D'AGENT DE BUREAU 2

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste d'agent de bureau 2 temporaire au sein du Service de l'informatique et de la géomatique dans le cadre d'un remplacement de congé de maternité;

CONSIDÉRANT que ledit poste d'agent de bureau 2 a fait l'objet d'un affichage interne et externe entre le 4 et le 18 septembre 2009;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de MM. Richard Duhaime, directeur du Service de l'informatique et de la géomatique, et Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, en date du 29 octobre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de M^{me} Julie Hévey à titre d'agent de bureau 2 au sein du Service de l'informatique et de la géomatique dans le cadre d'un remplacement de congé de maternité et ce, pour la période comprise entre le 9 novembre 2009 et la date de retour au travail du titulaire du poste ou au plus tard le 19 novembre 2010, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 – échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-11-858 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX - DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS / CONFIRMATION DE M. MAXIME WOOD AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL 1

CONSIDÉRANT la résolution 09-04-320 autorisant l'embauche de M. Maxime Wood au poste de technicien en génie civil 1;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ladite résolution, la période de probation prend fin le 25 novembre 2009;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation du rendement favorable de MM. Luc Duval, chef de division - Travaux publics, et Robert Montpellier, surintendant – Contrats et soutien, en date du 9 octobre 2009, démontrant que l'employé maîtrise de façon adéquate le rôle et les responsabilités inhérents à la fonction;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal confirme M. Maxime Wood dans son poste de technicien en génie civil 1 au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux - Division des travaux publics et ce, à compter du 25 novembre 2009;

ET QUE des félicitations soient transmises à M. Wood.

« ADOPTÉE »

09-11-859 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2009

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail tenue le 14 octobre 2009 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

09-11-860 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX – DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS / RAPPEL AU TRAVAIL DE JOURNALIERS TEMPORAIRES

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Claude Beaudoin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre au Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics à l'égard de l'entretien des équipements et des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir un nombre suffisant d'employés afin de rencontrer les objectifs opérationnels de la Division des travaux publics;

CONSIDÉRANT que les employés proposés ont fait l'objet d'une évaluation de rendement positive de la part de M. Luc Duval, chef de division – Travaux publics, en date du 23 septembre 2009;

CONSIDÉRANT que le rappel au travail des employés proposés aura pour conséquence leur inscription à la liste de rappel à compter du 1^{er} janvier 2010 et ce, compte tenu qu'ils auront effectué plus de 1 200 heures de travail dans l'année en cours;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine le rappel au travail des journaliers temporaires ci-après nommés et ce, à compter du 17 novembre 2009 :

- M. Lawrence Cloutier;
- M. Patrick Briard;
- M. Christian Lanthier;
- M. Dominic Leduc;
- M. Maxime Beaudoin;
- M. Louis-Philippe Lamarre;

ET QU'il est entendu que ces employés seront inscrits sur la liste de rappel à compter du 1^{er} janvier 2010, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

09-11-861

**SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX – DIVISION DES EAUX
/ PROLONGATION D'EMBAUCHE DE M. ROGER-YVES MÉNARD À TITRE
D'OPÉRATEUR-MÉCANICIEN ENTRETIEN ET ASSAINISSEMENT**

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre au Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des eaux à l'égard de l'entretien des équipements et des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir un nombre suffisant d'employés afin de rencontrer les objectifs opérationnels de la Division des eaux;

CONSIDÉRANT que M. Roger-Yves Ménard a fait l'objet d'une évaluation de rendement positive de la part de M. Luc Vinet, surintendant aux usines, en date du 17 novembre 2009;

CONSIDÉRANT que la prolongation d'embauche au-delà des 1 200 heures régulières de travail par année permettra à M. Ménard d'accéder à la liste de rappel à compter du 1^{er} janvier 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la prolongation d'embauche temporaire de M. Roger-Yves Ménard à titre d'opérateur-mécanicien entretien et assainissement et ce, jusqu'au 31 décembre 2009;

ET QU'il est entendu que M. Ménard sera inscrit sur la liste de rappel à compter du 1^{er} janvier 2010, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

09-11-862 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DE PG GOVERN POUR L'ANNÉE 2010

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte le renouvellement du contrat de service de PG Govern pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 et ce, pour un montant de vingt-sept mille cinq cent soixante dollars (27 560 \$), taxes applicables non comprises;

(Budget 2010).

« ADOPTÉE »

09-11-863 MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES / ENTRETIEN / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée le 14 octobre 2008 par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges pour l'entretien du bâtiment de l'institution ainsi que la présentation faite par son directeur général, M. Daniel Bissonnette, devant les membres du Conseil le 16 novembre 2009;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la ville de Vaudreuil-Dorion octroie au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges une aide financière de vingt mille dollars (20 000 \$) pour l'entretien du bâtiment de l'institution;

QUE M. Daniel Bissonnette, directeur général, transmette à la Ville, au plus tard le 31 janvier 2010, les pièces justificatives des dépenses encourues;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-11-864 CLUB DE PLONGEON VAUDREUIL-DORION / COMPÉTITION / UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE

CONSIDÉRANT la demande de soutien du Club de plongeon Vaudreuil-Dorion pour l'utilisation de la piscine intérieure pour la tenue d'une compétition provinciale qui aura lieu les 27 et 28 mars 2010;

CONSIDÉRANT que 150 personnes provenant des différentes régions du Québec participeront à cet événement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal acquiesce à la demande formulée par le Club de plongeon Vaudreuil-Dorion pour l'utilisation de la piscine intérieure, à titre gratuit, pour la tenue d'une compétition provinciale les 27 et 28 mars 2010;

QUE le Service action communautaire apporte le soutien logistique nécessaire au bon déroulement de l'événement.

« ADOPTÉE »

09-11-865 SOFTBALL QUÉBEC / M^{ME} KARELLE CÔTÉ / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que M^{me} Karelle Côté, résidente de la ville de Vaudreuil-Dorion, est membre de Softball Québec;

CONSIDÉRANT que M^{me} Côté a notamment participé au tournoi Canada Cup à White Rock en Colombie-Britannique en juillet 2009;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à Softball Québec à titre d'aide financière pour M^{me} Karelle Côté pour sa participation au championnat international de Montréal ainsi qu'au tournoi Canada Cup à White Rock en Colombie-Britannique qui ont eu lieu en juillet 2009;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-52-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-11-866 CLUB BADMINTON BADCLUB DE VAUDREUIL-DORION / M^{ME} CAMILLE LEFEBVRE / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que M^{me} Camille Lefebvre, résidente de la ville de Vaudreuil-Dorion, est membre du Club badminton Badclub de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que M^{me} Lefebvre a participé à un tournoi de badminton de niveau canadien qui s'est tenu à Toronto du 7 au 9 novembre 2009;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé au Club badminton Badclub de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour M^{me} Camille Lefebvre pour sa participation à un tournoi de badminton de niveau canadien qui s'est tenu à Toronto du 7 au 9 novembre 2009;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-21-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-11-867 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N^O 401-110-09-56 / AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'UN ANNEAU DE GLACE EXTÉRIEUR – PARC VALOIS

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour l'aménagement et l'entretien d'un anneau de glace extérieur – Parc Valois, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 novembre 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n^o 401-110-09-56;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Terrassement Théorêt, 1466, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1C8, pour l'aménagement et l'entretien d'un anneau de glace extérieur – Parc Valois et ce, pour un montant de dix-neuf mille sept cent cinquante-trois dollars et douze cents (19 753,12 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-09-56;

(Budget 2010).

« ADOPTÉE »

**09-11-868 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-57 /
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TYPE ENTREPÔT AUX ATELIERS MUNICIPAUX
/ REJET DE LA SOUMISSION**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la construction d'un bâtiment type entrepôt aux ateliers municipaux, une (1) soumission a été reçue et ouverte le 18 novembre 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, il appert que le montant apparaissant à la soumission reçue excède substantiellement le montant prévu pour ce projet;

CONSIDÉRANT de plus que le prix de la soumission reçue excède le montant de cent mille dollars (100 000 \$) au-delà duquel la Ville doit procéder par appel d'offres public;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal ne donne aucune suite à l'appel d'offres n° 401-110-09-57 et rejette, en conséquence, la soumission ouverte le 18 novembre 2009.

« ADOPTÉE »

**09-11-869 ORDRES DE CHANGEMENT N°S 3 ET 4 / BÂTIMENT DE SERVICES DU PARC
VALOIS / RÉGLEMENT N° 1542**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve les ordres de changement n°s 3 et 4 reliés au projet « Bâtiment de services du parc Valois – Règlement n° 1542 » totalisant un montant de deux mille six cent vingt-neuf dollars et trente-cinq cents (2 629,35 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1542.

« ADOPTÉE »

**09-11-870 ACQUISITION / SERVITUDE / FOSSÉ SUR LA RUE REID / PARTIE DES LOTS
1 830 480 ET 1 830 493**

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir une servitude de drainage sur une partie des lots 1 830 480 et 1 830 493 afin de gérer efficacement l'écoulement des eaux pluviales sur la rue Reid;

CONSIDÉRANT la description technique réalisée par Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, en date du 27 octobre 2009, évaluant à mille sept cent cinquante dollars (1 750 \$) par lot le montant de l'indemnisation devant être payé;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville établisse, de gré à gré ou par voie d'expropriation, une servitude de drainage sur les lots 1 830 480 et 1 830 493 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, de la municipalité de Vaudreuil-Dorion;

QUE M. Marc Coté, chef de division – Technique, soit mandaté afin d'offrir, à titre d'indemnité au propriétaire des lots précités, le montant recommandé par M. Lefebvre;

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, soit mandatée, au besoin, afin d'entreprendre les procédures d'expropriation requises;

QUE M^e Chantal Lamarre, notaire, soit mandatée afin de préparer et recevoir les actes de servitude à intervenir;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

09-11-871 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1270-26 / CHANGEMENT D'AFFECTATION / LOT 3 085 884 / AVENUE SAINT-CHARLES / HABITATION MOYENNE ET FORTE DENSITÉ

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation commerce artériel (C-A) pour le lot 3 085 884 sis en front de l'avenue Saint-Charles pour une affectation habitation moyenne et forte densité (H-MF).

09-11-872 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N^o 1270-26 / CHANGEMENT D'AFFECTATION / LOT 3 085 884 / AVENUE SAINT-CHARLES / HABITATION MOYENNE ET FORTE DENSITÉ

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n^o 1270-26 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation commerce artériel (C-A) pour le lot 3 085 884 sis en front de l'avenue Saint-Charles pour une affectation habitation moyenne et forte densité (H-MF) »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 décembre 2009 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-11-873 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1275-126 / CRÉATION ZONE RÉSIDENIELLE ET GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONE H3-135

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone résidentielle H3-135 à même une partie de la zone C3-120 ainsi que la grille des usages et normes qui s'y rattachent.

09-11-874 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-126 / CRÉATION ZONE RÉSIDENTIELLE ET GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONE H3-135

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-126 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone résidentielle H3-135 à même une partie de la zone C3-120 ainsi que la grille des usages et normes qui s'y rattachent »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 7 décembre 2009 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce premier projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-11-875 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-127 / CRÉATION ZONE RÉSIDENTIELLE ET GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONE H1-679 / RÉVISION HAUTEUR MINIMALE DES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone résidentielle H1-679 à même une partie de la zone H1-633 ainsi que la grille des usages et normes qui s'y rattachent et revoir la hauteur minimale des habitations unifamiliales isolées dans le projet « Grands compositeurs ».

09-11-876 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-127 / CRÉATION ZONE RÉSIDENTIELLE ET GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONE H1-679 / RÉVISION HAUTEUR MINIMALE DES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-127 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone résidentielle H1-679 à même une partie de la zone H1-633 ainsi que la grille des usages et normes qui s'y rattachent et revoir la hauteur minimale des habitations unifamiliales isolées dans le projet « Grands compositeurs »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 7 décembre 2009 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce premier projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-11-877 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-125 / MODIFICATION GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONE H1-440 / RÉDUCTION LARGEUR MINIMALE PORTES COCHÈRES MITOYENNES

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 9 novembre 2009 un projet de règlement portant le n° 1275-125;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 23 novembre 2009 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-125 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-125 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H1-440 afin de réduire la largeur minimale des portes cochères mitoyennes à 1,30 mètre ».

« ADOPTÉE »

09-11-878

ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1577 / HONORAIRES PROFESSIONNELS / ACQUISITION DE TERRAINS / CONSTRUCTION CASERNE D'INCENDIE, CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE SPORTIF ET STATIONNEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1577 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1577 intitulé :

« Règlement d'emprunt décrétant les dépenses d'honoraires professionnels ainsi que l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de trois (3) terrains en vue de construire une caserne d'incendie, un centre multidisciplinaire sportif et un stationnement municipal, y incluant toutes dépenses connexes, pour un emprunt de 6 180 000 \$ à ces fins ».

« ADOPTÉE »

09-11-879

ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-121 / ZONE H3-605 / AUGMENTATION DE 4 À 6 LE NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS POUR LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 8 septembre 2009 un premier projet de règlement portant le n° 1275-121 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 23 novembre 2009 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-121 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'augmenter de 4 à 6 le nombre maximal de logements pour les habitations multifamiliales dans la zone H3-605 »,

soit adopté;

QUE le greffier publie les avis requis en pareil cas;

ET QU'avis soit aussi donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

09-11-880 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-123 / REVÊTEMENT EXTÉRIEUR OBLIGATOIRE / ZONES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL GRANDS COMPOSITEURS

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 1^{er} octobre 2009 un projet de règlement portant le n° 1275-123;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 23 novembre 2009 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-123 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-123 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1275 afin d'exiger la maçonnerie (article 3.2.65) comme revêtement extérieur obligatoire au niveau du rez-de-chaussée seulement pour toutes les zones du secteur résidentiel nommé sous le nom des Grands compositeurs ».

« ADOPTÉE »

09-11-881 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, savoir :

- Installation d'une bannière par Opération Nez rouge 2009 parallèlement à la clôture du Canadien Pacifique.

« ADOPTÉE »

09-11-882 CONSTRUCTION TERRAIN SPORTIF SYNTHÉTIQUE – CAMPUS DE LA CITÉ-DES-JEUNES / PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le programme de soutien aux installations sportives et récréatives mis sur pied par le gouvernement du Québec vise à permettre la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise à niveau des installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT que le programme a pour objectif de favoriser l'adoption et le maintien d'un mode de vie actif au sein de la population québécoise en facilitant l'accès à des installations sportives et récréatives sécuritaires;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) souhaite entreprendre des travaux de construction d'un terrain sportif synthétique sur le Campus de la Cité-des-Jeunes et que cet équipement serait profitable à l'ensemble de la communauté de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la CSTL désire entreprendre des démarches auprès du gouvernement du Québec afin qu'elle obtienne une aide financière dans le cadre du « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique » représentant 50 % du coût des travaux admissibles;

CONSIDÉRANT que la ville de Vaudreuil-Dorion souhaite participer à ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'informer la CSTL de l'intention de la ville de Vaudreuil-Dorion à participer à ce projet en y investissant 50 % des coûts admissibles conditionnellement à l'obtention d'une subvention et à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt;

QUE soit autorisée la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, l'entente à intervenir entre la CSTL et la Ville.

« ADOPTÉE »

09-11-883 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

09-11-884 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-11-885 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 32 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier